

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 19 septembre 2019 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

19 septembre 2019

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. André Clément, Saint-Justin
Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand
M. Serge Ferron, substitut de Yamachiche

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations

Était absent :

M. Alain Pichette, Louiseville

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2019
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 31 août 2019
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît

- 11.2 Recherche en eau au BSA – Prélèvement des isotopes des Puits SA-23/24
- 11.3 Réhabilitation du Puits SA-24
- 11.4 Remplacement du débitmètre du BSE
- 11.5 Remplacement de vieilles pièces en inventaire
- 11.6 Gravier sur le chemin du Puits SA-21
- 11.7 Étagères pour le garage
- 12. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
- 13. Varia
 - 13.1 Dossier Yamachiche
 - 13.2 Adoption du budget 2020 de la Régie d'aqueduc de Grand Pré
 - 13.3 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 548 100 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2019
 - 13.4 Soumissions pour l'émission de billets
 - 13.5 Abonnement à Backup en ligne
 - 13.6 Grille salariale du poste de manœuvre saisonnier
 - 13.7 Permanence de Mathieu Lafontaine
 - 13.8 Formation « Adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles »
 - 13.9 Activités de perfectionnement « AMP et gestion des appels d'offres municipaux et Jurisprudence récente en gestion municipale »
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2019-09-114

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2019 :

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2019-09-115

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2019.

4. CORRESPONDANCES REÇUES

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 15 août 2019 et résume les communications ayant un intérêt public.

2019-09-116 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 16 septembre 2019;

POUR CE MOTIF :

2019-09-117 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 16 septembre 2019;

POUR CE MOTIF :

2019-09-118 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de quarante-sept mille huit cent cinquante-huit et quatre-vingt-quatre (47 858,84 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 19 septembre 2019.

Mario Paillé, trésorier

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 août 2019 préparé en date du 10 septembre 2019;

POUR CE MOTIF :

2019-09-119 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 août 2019.

Monsieur Alain Pichette, délégué de la ville de Louiseville, se joint à la séance à 19 h 40.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 16 septembre 2019 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 8 septembre 2019 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 5 septembre 2019 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Monsieur Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Drumco sont venu changer le radiateur et la batterie de la génératrice du BSA.
- Nous avons reçu la génératrice du Puits SU-04 le 12 septembre. Il reste qu'à la faire raccorder électriquement et faire programmer la télémétrie.
- Nous avons fait changer les capteurs des portes du garage au bureau et de la porte du BSA par Alarme Diamond parce que nous avons des alarmes pendant la nuit.
- La réunion de démarrage de la phase 2 du projet de télémétrie a eu lieu le 22 août.
- Nous avons débuté les travaux dans les chambres de vannes.
- La vérification annuelle des débitmètres sera faite la semaine prochaine.
- La vérification annuelle des équipements d'espace clos a été faite et tout est conforme.
- Nous avons fait une inspection du Barrage Waterloo avec Ghyslain Lambert et nous avons remarqué que le sol s'est miné dans le déversoir d'urgence. Selon Ghyslain Lambert, lors des travaux de réfection du barrage, il va probablement falloir excaver à cet endroit, ce qui ne devrait pas engendrer de coûts supplémentaires.
- Les essais de pompage pour la recherche en eau au BSA se déroulent bien et il en reste pour environ 2 semaines.

11.2 RECHERCHE EN EAU AU BSA – PRÉLÈVEMENT DES ISOTOPES DES PUIITS SA-23/24

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil de la Régie n'étaient pas présents lors de la séance du 15 août 2019 et que dans ces circonstances, aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, il a été décidé de permettre à M. Yves Leblanc, hydrogéologue, de prélever les isotopes des Puits SA-23/24 pour la recherche en eau au BSA au coût d'environ 1 000,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

2019-09-120

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité d'entériner la décision de permettre le prélèvement les isotopes des Puits SA-23/24 par M. Yves Leblanc, hydrogéologue pour la recherche en eau au BSA.

11.3 RÉHABILITATION DU PUIT SA-24

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une étude d'essais de pompage effectuée en 2016 par la firme Akifer, il a été déterminé que le Puits SA-24 a subi une perte d'efficacité de 25 % par rapport à sa capacité d'origine;

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer recommande le nettoyage par brossage du tubage d'acier et de la crépine, suivi d'une période de développement pour rétablir la capacité de production du Puits SA-24;

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer dépose une soumission au montant de 9 858,60 \$ plus taxes pour la rédaction d'un document pour le processus d'appel d'offre sur invitation pour les services d'un puisatier, l'inspection par caméra avant et après les travaux, la supervision des travaux, les essais de capacité et la rédaction d'un avis technique;

POUR CES MOTIFS :

2019-09-121

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'octroyer le mandat à la firme Akifer pour la rédaction d'un document permettant à la Régie d'aller en appel d'offre sur invitation pour les services d'un puisatier, l'inspection par caméra avant et après les travaux, la supervision des travaux, les essais de capacité et la rédaction d'un avis technique pour réhabilitation du Puits SA-24.

11.4 REMPACEMENT DU DÉBITMÈTRE DU BSE

CONSIDÉRANT QUE le débitmètre du bâtiment de Saint-Édouard (BSE) est à remplacer;

CONSIDÉRANT QUE la firme Endress & Hauser dépose une soumission au montant de 6 373,12 \$ plus taxes pour le débitmètre et sa mise en service;

POUR CES MOTIFS :

2019-09-122

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et de procéder au remplacement du débitmètre du BSE.

11.5 REMPLACEMENT DE VIEILLES PIÈCES EN INVENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Régie a de vieilles pièces désuètes en inventaire, dont certaines datent de la construction;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait retirer les pièces suivantes de l'inventaire :

Pièces	Quantité	Coût unitaire	Total
Conduite PVC 400D (16 pouces) DR18	12,2 m	64,97 \$	792,63 \$
Conduite PVC 200D (8 pouces) DR25	6,1 m	13,99 \$	85,34 \$
Conduite PVC 300D (12 pouces) DR18	16 m	34,99 \$	559,84 \$
Impulseur (tête de pompe)	2	999,60 \$	1 999,20 \$
Compteur 200D	1	1 499,40 \$	1 499,40 \$
		TOTAL :	4 936,41 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées pour l'acquisition de pièces de rechange :

Pièces	Quantité	Emco	Wolseley
Conduite Bionax DR-18 en pvc 100 de 20 pieds	1	118,22 \$	130,36 \$
Union en fonte 150 x 150	2	108,00 \$	121,26 \$
Union en fonte 150 x 150 de 90 degrés	1	70,00 \$	87,89 \$
Bride One lock pour DR-18 en pvc, 150	8	224,00 \$	300,80 \$
Paquetage sans plomb pour DR-18, 150	8	32,00 \$	37,60 \$
¾ x 3 ½ boulons-T cor-blu avec noix	48	182,40 \$	208,80 \$
Union en fonte 200 x 200	3	207,00 \$	234,06 \$
Union en fonte 200 x 200 de 90 degrés	1	114,00 \$	127,37 \$
Union en fonte 200 x 200 x 150 (T)	1	141,00 \$	158,39 \$
Bride One lock pour DR-18 en pvc, 200	8	352,00 \$	439,92 \$
Paquetage sans plomb pour DR-18, 200	8	34,00 \$	41,36 \$
¾ x 3 ½ boulons-T cor-blu avec noix	48	182,40 \$	208,80 \$
Conduite Bionax DR-18, 250 de 20 pieds	1	430,90 \$	452,38 \$
Union en fonte 250 x 250	1	126,00 \$	141,00 \$
Bride One lock pour DR-18 en pvc, 250	4	324,00 \$	409,84 \$
Paquetage sans plomb pour DR-18, 250	4	24,00 \$	26,32 \$
¾ x 3 ½ boulons-T cor-blu avec noix	32	121,60 \$	139,20 \$
Conduite Bionax DR-18, 300 de 20 pieds	1	589,93 \$	619,27 \$
Union en fonte 300 x 300 de 22.5 degrés	1	177,00 \$	197,87 \$
Union en fonte 300 x 300 de 90 degrés	1	240,00 \$	272,60 \$
Union en fonte 300 x 300 x 150 (T)	1	230,00 \$	257,56 \$
Union en fonte 300 x 300 x 300 (T)	1	340,00 \$	381,17 \$

Séance ordinaire du 19 septembre 2019

Bride One lock pour DR-18 en pvc, 300	6	504,00 \$	651,42 \$
Paquetage sans plomb pour DR-18, 300	6	42,00 \$	47,94 \$
¾ x 3 ½ boulons-T cor-blu avec noix	48	182,40 \$	225,60 \$
Union en fonte 350 x 350 de 90 degrés	1	408,00 \$	455,90 \$
Union en fonte 350 x 350 x 150 (T)	1	368,00 \$	410,78 \$
Conduite Bionax DR-18, 400 de 20 pieds	2	3 185,42 \$	2 787,21 \$
Union en fonte 400 x 400	3	990,00 \$	1 104,03 \$
Union en fonte 400 x 400 de 45 degrés	1	395,00 \$	441,80 \$
Union en fonte 400 x 400 de 90 degrés	1	554,00 \$	618,52 \$
Union en fonte 400 x 400 x 100 (T)	1	919,00 \$	871,58 \$
Union en fonte 400 x 400 x 150 (T)	1	474,00 \$	529,22 \$
Union en fonte 400 x 400 x 200 (T)	1	515,00 \$	574,81 \$
Union en fonte 400 x 400 x 400 (T)	1	777,00 \$	867,62 \$
Réducteur en fonte 400 x 350	1	347,00 \$	840,41 \$
Bride One lock pour DR-18 en pvc, 400	8	1 568,00 \$	1 656,08 \$
Paquetage sans plomb pour DR-18, 400	8	100,80 \$	112,80 \$
¾ x 4 ½ boulons-T cor-blu avec noix	96	460,80 \$	538,56 \$
Adapteur supérieur boîte de vanne de rue sans bouchons	6	660,00 \$	414,48 \$
Anode sacrifice pour boulons ¾	100	240,00 \$	236,00 \$
		12 054,45 \$	4 309,27 \$
	TOTAL :	16 363,72 \$	

POUR CES MOTIFS :

2019-09-123

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Pichette et résolu à l'unanimité de retirer de l'inventaire les vieilles pièces énumérées dans le préambule de la présente résolution et de procéder à l'achat de chacune des pièces de rechange chez le fournisseur le moins cher pour un total de 16 363,72 \$ plus taxes et de les mettre en inventaire.

11.6 GRAVIER SUR LE CHEMIN DU PUIT SA-21

CONSIDÉRANT QU'il faudrait faire la recharge de gravier du chemin du Puits SA-21;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées :

Fournisseur	Pierre concassée MG-20	Gravier concassé MG-20
B. Lessard Excavation	10 593,75 \$	9 375,00 \$
Excavation Arseneault	13 650,00 \$	12 250,00 \$

Transport, nivelage et compaction inclus.

POUR CES MOTIFS :

2019-09-124

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité de procéder à la recharge du chemin du Puits SA-21 par Bernard Lessard Excavation avec de la pierre concassée MG-20 pour la somme de 10 593,75 \$ plus taxes.

11.7 ÉTAGÈRES POUR LE GARAGE

CONSIDÉRANT QU'il faudrait faire l'acquisition de deux étagères et de bacs de plastiques pour y ranger adéquatement tous les boulons et autres petites pièces d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées :

Fournisseur	Prix	Frais de transport	Total
Tenaquip	993,08 \$	173,72 \$	1 166,80 \$
Outil Mag	1 284,50 \$	0 \$	1 284,50 \$

CONSIDÉRANT QUE pour réduire les coûts, le personnel de la Régie se propose d'aller les chercher directement chez le fournisseur;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jonathan Lacourse propose de regarder auprès d'un transporteur local, par exemple Transport JDL de Louiseville, pour les faire ramasser chez le fournisseur;

POUR CES MOTIFS :

2019-09-125

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de ces étagères chez Tenaquip au coût de 993,08 \$ plus taxes et d'opter pour la solution la moins chère pour le transport.

12. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ

Aucun développement.

13. VARIA

13.1 DOSSIER YAMACHICHE

Madame Barbara Paillé informe qu'une rencontre se tiendra entre les conciliateurs, la municipalité de Yamachiche et la Régie le 7 octobre.

13.2 ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 603 du Code Municipal (468.34 – LCV), la Régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable une copie des prévisions budgétaires pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses au budget 2020 totalisent 1 571 500,00 \$ et que les municipalités membres doivent contribuer au juste paiement de ces dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le tableau «Quotes-parts 2020» indique la contribution de chaque municipalité selon le type de dépense à encourir durant l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération sont répartis, selon la volonté des membres du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, au prorata des débits de consommation connus pour la période du 1 janvier 2019 au 8 septembre 2019 au moment de la préparation des prévisions budgétaires et présentés au tableau intitulé «Bilan annuel des consommations 2019» ;

POUR CES MOTIFS :

2019-09-126

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Pichette et résolu à l'unanimité d'approuver le budget de l'année 2020 tel que présenté afin de le soumettre aux municipalités membres pour adoption, et d'y joindre le tableau «Bilan annuel des consommations 2019», lequel est aussi approuvé par la présente résolution.

13.3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 548 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie d'aqueduc de Grand-Pré souhaite emprunter par billets pour un montant total de 548 100 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
11	548 100 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

POUR CES MOTIFS :

2019-09-127

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 25 mars et le 25 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la présidente et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	104 300 \$	
2021.	106 900 \$	
2022.	109 500 \$	
2023.	112 300 \$	
2024.	115 100 \$	(à payer en 2024)
2024.	0 \$	(à renouveler)

13.4 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand-Pré a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 septembre 2019, au montant de 548 100 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

104 300 \$	2,15000 %	2020
106 900 \$	2,25000 %	2021
109 500 \$	2,30000 %	2022
112 300 \$	2,35000 %	2023
115 100 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,85200

Coût réel : 2,72930 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

104 300 \$	2,89000 %	2020
106 900 \$	2,89000 %	2021
109 500 \$	2,89000 %	2022
112 300 \$	2,89000 %	2023
115 100 \$	2,89000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,89000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE

104 300 \$	3,07000 %	2020
106 900 \$	3,07000 %	2021
109 500 \$	3,07000 %	2022
112 300 \$	3,07000 %	2023
115 100 \$	3,07000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,07000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS :

2019-09-128 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie d'aqueduc de Grand-Pré accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 25 septembre 2019 au montant de 548 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 11. Ces billets sont émis au prix de 98,85200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

13.5 ABONNEMENT À BACKUP EN LIGNE

CONSIDÉRANT QUE les cyberattaques contre les municipalités et autres organismes publics sont de plus en plus fréquents;

CONSIDÉRANT la nécessité de bien protéger les données importantes de la Régie et d'être en mesure de les récupérer facilement en cas de cyberattaque;

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Massé de l'entreprise M2CTI dépose une soumission pour un forfait de « Backup En Ligne » de 60 Go avec une rétention de 60 jours au coût de 39,95 \$ par mois plus taxes;

POUR CES MOTIFS :

2019-09-129

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et de souscrire au service de « Backup En Ligne ».

13.6 GRILLE SALARIALE DU POSTE DE MANŒUVRE SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré a embauché un manœuvre saisonnier pour l'été 2019 dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de vingt-quatre (24) semaines;

CONSIDÉRANT QUE l'expérience de l'embauche d'un manœuvre saisonnier s'est avéré une réussite;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil d'administration et du personnel de la Régie d'aqueduc de Grand Pré de recourir à nouveau aux services d'un manœuvre saisonnier pour les années à venir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir une grille salariale pour le poste de manœuvre saisonnier;

POUR CES MOTIFS :

2019-09-130

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité d'adopter la grille salariale ci-dessous pour le poste de manœuvre saisonnier jusqu'au 31 décembre 2022, date d'expiration de la politique salariales et conditions de travail des autres employés de la Régie.

Grille salariale du poste de manœuvre saisonnier

Années de service	2019	+ 2,5%	+ 2,0%	+ 2,0%
		2020	2021	2022
1	16,50 \$	16,91 \$	17,25 \$	17,60 \$
2	17,75 \$	18,19 \$	18,56 \$	18,93 \$
3	19,00 \$	19,48 \$	19,86 \$	20,26 \$
4	20,25 \$	20,76 \$	21,17 \$	21,59 \$
5	21,50 \$	22,04 \$	22,48 \$	22,93 \$
6	22,75 \$	23,32 \$	23,79 \$	24,26 \$

QUE les autres conditions de travail soient déterminées par le conseil d'administration au moment de l'embauche.

13.7 PERMANENCE DE MATHIEU LAFONTAINE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mathieu Lafontaine a été embauché à titre de manœuvre saisonnier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré le 29 avril 2019, dans le

cadre d'un projet pilote d'une durée de vingt-quatre (24) semaines (Résolution 2019-04-060);

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil d'administration et du personnel de la Régie d'aqueduc de Grand Pré de garder les services de Mathieu Lafontaine pour les années à venir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les conditions de travail Monsieur Mathieu Lafontaine;

POUR CES MOTIFS :

2019-09-131 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité :

QUE la permanence soit accordée à Monsieur Mathieu Lafontaine à titre de manœuvre saisonnier;

QUE les conditions de travail de M. Lafontaine soient définies comme suit :

- La durée de l'emploi est de 7 mois par année, à raison de 40 heures par semaine. Les dates de début et de fin et l'horaire de travail sont à déterminer avec le responsable des opérations selon les besoins;
- Possibilité de travail sur appel pendant la période d'inactivité au besoin, en cas de situations particulières et lorsque les opérateurs de la Régie le jugent nécessaire;
- Les compétences et la qualité de son travail sont reconnues, ce qui lui prévaut le 4^e échelon salarial de la « Grille salariale du poste de manœuvre saisonnier » pour l'année 2020, le 5^e échelon pour 2021 et le 6^e échelon pour 2022;
- Admissibilité au régime de retraite et à l'assurance collective au moment du début de son emploi saisonnier en 2020 aux mêmes conditions que les autres employés. Pendant la période d'inactivité, le paiement de la prime d'assurance collective est sous sa responsabilité;
- Une somme de 350\$ annuellement attribuée pour l'achat de vêtements de travail à l'effigie de la Régie (chemises, chandails, pantalons, manteaux, etc.);
- Les équipements de sécurité (bottes, casques, lunettes, dossards, etc.) sont fournis au besoin;
- Aucune période de vacances prévue pour un emploi saisonnier. L'indemnisation de vacances est payée à la fin de son emploi.
- Droit aux congés, indemnisations et autres conditions prévus par les normes du travail pendant la période de travail.

QUE les présentes conditions de travail soient en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022, date d'expiration de la politique salariales et conditions de travail des autres employés de la Régie.

CONSIDÉRANT QUE Mathieu Lafontaine avait été embauché comme manœuvre saisonnier jusqu'au 11 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE Francis Morel-Benoit, responsable des opérations fait la demande au conseil d'administration de la Régie pour prolonger la période d'embauche de Mathieu Lafontaine jusqu'au 1^{er} novembre 2019 en raison des nombreux projets qui sont en cours;

POUR CES MOTIFS :

2019-09-132

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité de prolonger la période d'embauche de Mathieu Lafontaine jusqu'au 1er novembre 2019.

13.8 FORMATION « ADJUDICATION DES CONTRATS MUNICIPAUX : FONDEMENTS, OBLIGATIONS ET CONTRÔLES »

CONSIDÉRANT QUE le cadre règlementaire applicable à adjudication des contrats renferme plusieurs règles et obligations qu'il est important de connaître;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre la formation en ligne « Adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles » au coût de 379,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Régie avaient donné leur approbation par courriel afin que M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier suive cette formation;

POUR CES MOTIFS :

2019-09-133

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité d'entériner la décision prise par courriel et d'autoriser M. Mario Paillé à suivre cette formation.

13.9 ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT « AMP ET GESTION DES APPELS D'OFFRES MUNICIPAUX ET JURISPRUDENCE RÉCENTE EN GESTION MUNICIPALE »

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de l'Autorité des marchés publics (AMP) changera les pratiques en matière d'octroi de contrats publics, notamment quant à la gestion des délais;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre l'activité de perfectionnement « AMP et gestion des appels d'offres municipaux et jurisprudence récente en gestion municipale » qui permettra de passer en revue les règles applicables à l'octroi

d'un contrat à un fournisseur unique, ainsi que les impacts et aspects pratiques à considérer dans le cadre du processus d'octroi des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'activité de perfectionnement se donnera à Trois-Rivières le 16 octobre 2019 et que le coût est de 316,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Régie avaient donné leur approbation par courriel afin que M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier assiste à cette activité;

POUR CES MOTIFS :

2019-09-134

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité d'entériner la décision prise par courriel et d'autoriser M. Mario Paillé à assister à cette activité de perfectionnement.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF :

2019-09-135

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit levée à 21 h 15.

Présidente

Secrétaire Trésorier

